

COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 27 août 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/08/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOUBAT, Aurélie RANOUIL,
Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Objet : tarif d'utilisation du plan d'eau de l'Espace LAMAUD-DESBORDES

Le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2018, dans laquelle il proposait un tarif de pêche à la journée de 10 € pour les particuliers et un forfait de 50 € pour les associations avec utilisation de la cabane. Il propose de modifier ces tarifs et de les compléter comme suit pour les particuliers :

- La demi-journée 5 €
- La journée 8 €
- Le week-end 16 €
- Demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans

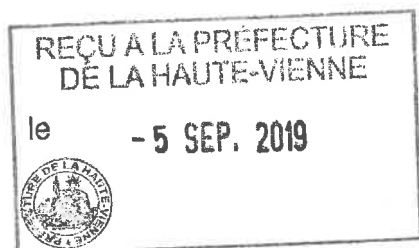
Le paiement se fera aux heures d'ouverture de la mairie.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 27 août 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/08/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOUBAT, Aurélie RANOUIL,
Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Objet : admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

Une liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour le budget communal pour un montant réparti comme suit :

- Créance de 2008, M. LEFEBVRE Cédric : 180 €
- Créance de 2012, M. SANCHEZ Edouardo : 114.71 €
- Créance de 20013, CCPN Le Chemin de Ronde : 116 €
- Créance de 2014, M. LABIDOIRE Bertrand : 164.76 €

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur" pour un montant total de 575.47€

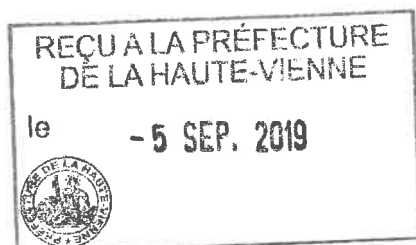
Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité, accepte la proposition énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,

Le : 27 août 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/08/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ,
Virginie GOUBAT, Aurélie RANOUIL,
Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT,
Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Objet : décision modificative 3 en M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une opération de virements de crédits est indispensable à l'exercice 2019 pour le budget de la commune (M14), dans le but de régulariser les comptes suite à des mises en non-valeur de créances.

Fonctionnement dépenses :

Compte 6541 : +750 €

Compte 615221 : -750 €

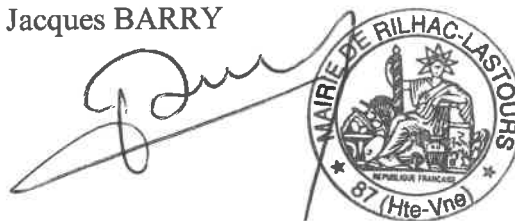
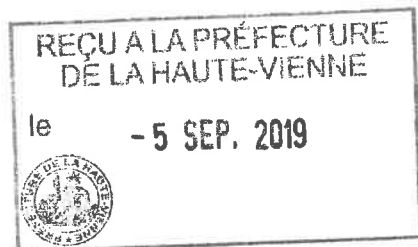
Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie

Le Maire, Jacques BARRY



COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procuration : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le : 27 août 2019

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques BARRY Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/08/2019

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.

ABSENTS : Nathalie DESBORDES (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)

Secrétaire de séance : Laurent ROUBINET

Objet : modification des tarifs de location de la salle des fêtes et du sous-sol

Monsieur le maire propose de réactualiser les tarifs de location de la salle des fêtes et de son sous-sol de la façon suivante :

Utilisateur	Associations de la commune	Habitants de la commune	Habitants et associations de la CCPN et autres communes limitrophes	Personnes ou associations extérieures à ce territoire nommé précédemment
Repas avec utilisation de la cuisine et des 150 couverts	150 €	200 €	280 €	350 €
Réunions diverses sans utilisation de la cuisine	100 €	120 €	160 €	200 €

La consommation d'électricité sera facturée 40 € pour une consommation jusqu'à 200 kwh et à 0,35 € par kwh au-delà des 200 kwh consommés.

Les associations bénéficient d'une location gratuite de la salle des fêtes par an.

Forfait de 40 € en supplément pour l'utilisation du sous-sol, gratuit pour les associations.

Utilisation du sous-sol pour la journée :

- Gratuit pour les associations
- Particuliers 70 €
- Habitants de la Communauté de communes : 100 €
- Personnes ou associations extérieures à la Communauté de communes : 150 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré :
ACCEPTÉ les tarifs présentés par le Maire,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie
Le Maire, Jacques BARRY

